



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 03 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. B. PY -T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** M. JACOBBERGER donne pouvoir à S. COLLILIEUX – S. LAMBERT donne pouvoir à T. SEGUIN – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

**Absents :** C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/06/55

**Réhabilitation ancienne trésorerie**

Concernant la réhabilitation de « l'ancienne trésorerie », deux solutions sont possibles à savoir une rénovation ou une démolition et construction.

Il vous est proposé de statuer sur l'une ou l'autre des solutions afin de finaliser les dossiers de subventions.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention (Monsieur TESTON), 8 VOIX CONTRE et 16 VOIX POUR (Mesdames FAIVRE, PY, LUPFER, BRIOT, SALVI, TRARI-MEDJAOUI, GRANDJEAN, BONNET (procuration à Madame FAIVRE) et Messieurs JACOBBERGER (procuration à Monsieur COLLILIEUX), COLLILIEUX, SEGUIN, LAMBOLEY, LAMBERT (procuration à Monsieur SEGUIN), SCHLUMBERGER, HOUILLON, FAIVRE)

- Valide la rénovation de « l'ancienne trésorerie » jusqu'à la phase APD
- Autorise Mme le Maire à solliciter les subventions dont le projet est éligible
  
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

